



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Moni
bel



16175988

Déposé / Reçu le

14 DEC. 2016

au greffe du tribunal de commerce
françoise de Bruxelles

N° d'entreprise : 0662888991

Dénomination

(en entier) : **SQUARE CONSTRUCT**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue des Palais 44 boîte 80
1030 Schaerbeek

Objet de l'acte : SPRL: modification

Suivant acte dressé par le notaire Benoit Meert à Antwerpen, le 6/12/2016, déposé avant l'enregistrement il résulte que s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la la société privée à responsabilité limitée **"SQUARE CONSTRUCT"**, ayant son siège social à 1030 Schaerbeek, Rue des Palais 44 boîte 80, immatriculée au registre des personnes morales Bruxelles 0662888991:

Les décisions suivantes sont approuvées :

PREMIERE RESOLUTION : CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée décide de modifier le siège social à l'adresse suivante :

Heide 8, 1780 Wemmel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA SOCIETE

L'assemblée décide de changer le nom de la société en : DECOTEK.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION : MODIFICATION ET COORDINATION DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit :

« ARTICLE 1 : DENOMINATION

Il est constitué par les présentes une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination DECOTEK.

Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention « société privée à responsabilité limitée » ou des initiales « SPRL », de l'indication précise du siège de la société, du numéro d'entreprise, de l'abréviation « RPM » et de l'indication du siège du tribunal dans le ressort territorial duquel la société a son siège. »

Après la modification des statuts, l'assemblée décide de coordonner les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIEME RESOLUTION : DEMISSION ET NOMINATION DE GERANT

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur KILI Mehmet, demeurant à 2170 Antwerpen (Merksem), Laaglandlaan 468.

Qui déclare accepter son mandat.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur SAGLAM Serhan, domicilié à 1030 Schaerbeek, avenue Gustave Latinis 114/b010 et donne décharge pour la durée de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Le Notaire Benoit MEERT

Déposé en même temps

- une expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)